



REGLEMENTATION CIRCULATION

Voie d'accès au Cabinet médical

Dans le cadre de la réhabilitation des anciennes écoles, des travaux sur les réseaux avec la réalisation de tranchées vont être effectués.

En raison de ces travaux, la voie d'accès au cabinet médical sera interdite à la circulation :

du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 27 juillet 2018

Tout stationnement sera interdit - Seul un cheminement piéton sera maintenu.

Nous vous remercions de prendre vos dispositions pour utiliser les parkings situés dans le centre Village durant cette période.

Comptant sur votre compréhension pour la gêne occasionnée durant ces travaux.

Mme Blandine VIDOR,
Maire

